

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances et de  
la souveraineté industrielle et  
numérique

---

**Arrêté du 23 janvier 2023**

**portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure  
des mines de Douai, spécialité plasturgie et matériaux composites,  
en partenariat avec l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA)**

NOR : ECOG2235810A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642.1, D.612-34 à D.612.36, D.613-3  
et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant les listes des diplômes des écoles de l'Institut  
Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre  
chargé de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accrédités à délivrer un titre  
d'ingénieur diplômé ;

Vu la délibération du jury des études en sa séance du 13 octobre 2022 et sur la  
proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

**Arrête :**

**Article 1<sup>ER</sup>**

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité plasturgie  
et matériaux composites, en partenariat avec l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA)  
est attribué à l'élève (formation par apprentissage), désigné ci-après :

Au titre de la promotion année 2020 :

M. AFONSO (*Maxime*).

**Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai,  
spécialité plasturgie et composites, en partenariat avec l'ISPA, confère de plein droit le grade de  
master.

### **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 janvier 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY